

PRESSE

Le secret des sources bientôt menacé ?

L'Association générale des journalistes professionnels de Belgique (AGJPB) s'inquiète pour le secret des sources journalistiques. D'après cette organisation, un avant-projet du ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) réformant le code de procédure pénale pourrait fragiliser la loi sur la protection de ces sources et les garanties légitimes dont bénéficient les journalistes. Lorsque la loi (de 2005) sur le secret des sources est violée, le nouveau texte laisserait en effet une importante marge d'interprétation aux juges de l'enquête. Si cet avant-projet prévoit « enfin ! » une sanction en cas de

violation de la loi sur la protection des sources journalistiques, celle-ci est soumise à de telles exceptions qu'elle en devient purement théorique, prévient l'AGJPB.

Selon la réforme proposée, des informations ou preuves obtenues par des enquêteurs en violation de la loi sur la protection des sources journalistiques sont logiquement écartées des débats judiciaires. Ce procédé ne s'applique cependant pas dans tous les cas. « Le juge de l'enquête pourrait en effet décider de conserver les informations provenant de la violation du secret des sources si le "degré d'atteinte au droit ou à la valeur protégée" (ici : la liberté d'informer et la protection des

sources) est "de moindre gravité que l'intérêt public à la poursuite de l'infraction" », explique l'Association de journalistes.

« Deux autres conditions sont encore prévues, mais leur formulation ténébreuse permettra toutes les interprétations », poursuit l'AGJPB.

Laisser une telle marge d'interprétation aux juges, c'est vider de sa substance la protection accordée aux sources des journalistes et des collaborateurs des rédactions, dénonce encore l'organisation. Elle réclame, à l'inverse, un renforcement de la protection du travail journalistique et l'écartement pur et simple des preuves et informations récoltées par les enquêteurs. ■